



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°1522025

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 9 juillet 2025 de la SNC René Lulu Lisle en Presse chez Sissou en vue d'être autorisé à stationner avec des camions face n°32 rue Etienne Compayre du 21 juillet 2025 au 03 août 2025,

Considérant que cette demande n'est pas compatible avec le maintien normal de la circulation et du stationnement sur la voie concernée,

Il y a lieu de prendre les dispositions de sécurité suivantes :

ARRETE

Article 1 : Trois places de stationnement seront interdites et réservées aux camions de déménagement/livraison face n°32 rue Etienne Compayre du 21 juillet 2025 au 03 août 2025.

Article 2 : Des panneaux de signalisation correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par la SNC René Lulu Lisle en Presse chez Sissou.

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par la SNC René Lulu Lisle en Presse chez Sissou.

Tous les riverains concernés seront informés par la SNC René Lulu Lisle en Presse chez Sissou.

Article 3 : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn,

Le 11 JUIL. 2025

Le Maire

Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le 11 JUIL. 2025.....et/ou notifié à l'intéressé(e) le 11 JUIL. 2025.. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.